

Votez la reconnaissance sociale de la maternité

Autor(en): **Lachat, Marie-Josèphe**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Inform'elles : bulletin d'information du Bureau de la condition féminine de la République et Canton du Jura**

Band (Jahr): - **(1987)**

Heft 21: **Oui à l'assurance maternité**

PDF erstellt am: **23.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-350275>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

- OUI A L'ASSURANCE MATERNITE -

BULLETIN D'INFORMATION DU BUREAU DE LA CONDITION FEMININE (BCF) DE LA REPUBLIQUE
ET CANTON DU JURA - 19, RUE DES MOULINS - 2800 DELEMONT

Votez

la reconnaissance sociale de la maternité

Il y a trois ans, c'était l'initiative "Pour une protection efficace de la maternité" qui était soumise au peuple le premier week-end de décembre.

Et nous introduisions Inform'elles en demandant : "Que vaut la maternité ? Quel prix sommes-nous prêts à payer pour protéger véritablement la maternité ? (...) Les améliorations proposées par l'initiative coûteront, cela est sûr... Sommes-nous disposés à en payer le prix ?" La réponse, brutale, fut : "Non !". Dans les commentaires, on ajoutait : "... pas celui-là". Cette remarque adoucissait notre déception : émanant des opposants à l'initiative - ils s'accordaient toutefois à dire qu'il fallait "faire quelque chose" pour la maternité - elle laissait présager une solution.

Aujourd'hui, nous nous trouvons devant les mêmes interrogations. Mais le contexte a changé. Aucun congé parental, pierre d'achoppement de l'initiative, n'étant greffé au projet, celui-ci fut approuvé par une très large majorité aux Chambres.

Il est soutenu par les partis politiques. Et surtout, il a suscité une nouvelle mobilisation de toutes les femmes qui se sont réconciliées autour de ce projet.

Car qui pourrait encore refuser une assurance maternité; qui pourrait accepter plus longtemps le licenciement des femmes enceintes, pratique fort courante; qui pourrait refuser que les femmes reçoivent une indemnité pour le temps qu'elles consacrent à mettre au monde un enfant ?

Eh bien malheureusement on en trouve pour qui le prix à payer est encore trop cher ! S'ils n'apparaissent pas nombreux, cachés qu'ils sont derrière leurs organisations, ils sont très puissants et pourraient révéler leur force dans les urnes.

Rejoignez, toutes et tous, ce formidable mouvement de solidarité qui porte actuellement l'assurance maternité et faites obstacle à ceux qui refusent de reconnaître la valeur de la maternité.

Allons voter OUI le 6 décembre !

Marie-Josèphe Lachat